

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2009

Délibération n°2009-56

Date de convocation : 6 novembre
2009
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 15
Suppléants : 5
Absents non remplacés : 14
Votants : 20

L'an deux mil neuf, le vingt novembre à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. LELEU - M. BUIS - M. CORTADE - Mme ANCEY - M. BRUN - M. RANDOULET - M. GOUDON - M. BEL - M. PONCE - M. BANACHE - M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVÈZE :

M. BARONE - Mme LAGET - M. PEREZ

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. LANGLADE - M. PECOUL - M. DEL BIANCO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M. STANZIONE - Mme LAFAURE

ABSENT(S) NON REMPLACÉ(S) :

Mme ROIG - M. ROGIER - M. ORLANDO - M. GRANIER - M. GUIN - M. BELLEVILLE - M. SERAFINI - M. FENOUIL - M. LAGNEAU - M. GUEDES - M. CHAFFARD - M. CARDENNES - M. GROS - M. MARGAILLAN -

Secrétaire de séance : Mme LAFAURE Françoise

OBJET : Dérogation n° 2009-17 / COMMUNE D'ALTHEN LES PALUDS (84) : Révision simplifiée du POS - Lieu dit « La Garance »

Rapporteur : M. Lucien STANZIONE

Le rapporteur expose :

Le conseil municipal de la commune d'ALTHEN LES PALUDS a saisi, par délibération du 27 juillet 2009, le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon en vue de solliciter un avis dérogatoire concernant l'extension de la zone constructible au lieu dit « La Garance ».



Le projet de révision simplifiée du POS vise à répondre aux besoins dégagés par le centre de vie La Garance qui accueille des personnes atteintes de la sclérose en plaque ainsi qu'aux besoins de la commune en logements à loyers maîtrisés.

Le projet permet la réalisation d'une cinquantaine de logements en partie pour les familles des malades ou les malades eux-mêmes, d'un centre de télétravail adapté à un public de personnes handicapées, d'une crèche et d'une salle de vie commune modulable pour de multiples activités.

Les terrains sont actuellement classés en zone NC du POS. La révision simplifiée entraîne la création de sous secteurs UCl, UCi4 et UCl4.

A ce titre, le conseil municipal de la commune d'ALTHEN LES PALUDS a saisi le Syndicat Mixte porteur du SCoT pour l'octroi d'une dérogation, conformément aux dispositions de l'article L. 122-2 du Code de l'Urbanisme.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

VU la procédure définie par la délibération n° 2004-08 du comité syndical en date du 15 mars 2004,
VU l'avis du Bureau en date du 29 octobre 2009,

CONSIDERANT que le projet prend en compte le risque inondation,

CONSIDERANT que le projet ne remet pas en cause le fonctionnement d'une exploitation agricole,

CONSIDERANT que le projet ne nuit pas aux communes voisines,

Le Comité Syndical après avoir entendu le rapporteur :

DONNE un avis favorable à la présente demande de dérogation n° 2009-17 concernant la révision simplifiée du POS de la commune d'ALTHEN LES PALUDS.

Vote du Conseil : POUR : 20
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 25 NOV. 2009

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

